



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente-deuxième session

Vienne, 22-26 mai 2023

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action
de l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime et des États Membres dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale :
autres activités à l'appui des travaux de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime,
en particulier celles du réseau du programme
des Nations Unies pour la prévention du crime
et la justice pénale, des organisations
non gouvernementales et d'autres instances**

Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de l'alinéa e) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'UNICRI et approuvé par une décision que le Conseil de direction a prise à sa réunion tenue en ligne les 19 et 20 octobre 2022, afin d'être soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.15/2023/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en vertu de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, adoptée en 1965. Cette entité autonome du système des Nations Unies est administrée par son Conseil de direction, qui en définit les orientations stratégiques et participe à l'établissement de ses priorités.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'Institut travaille sur des thématiques de niche et dans des domaines particuliers qui touchent à la prévention du crime, à la justice pénale, à la gouvernance en matière de sécurité, à la lutte antiterroriste, ainsi qu'aux risques et avantages que présentent les progrès technologiques. Grâce à ses programmes de recherche, de formation et de renforcement des capacités spécialisés, novateurs et axés sur l'action, il contribue aux politiques et activités des Nations Unies. Il permet aussi, dans le cadre de son mandat, aux idées novatrices de circuler tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. Dans le présent rapport, le Conseil de direction donne un aperçu des travaux accomplis par l'UNICRI en 2022, conformément au cadre de programmation stratégique défini par l'Institut pour la période 2019-2022.

A. Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022

5. Se fondant sur son travail de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances et prenant en compte les observations qu'il a reçues de partenaires, d'universitaires, d'acteurs de la société civile, de décideurs et de praticiens, l'UNICRI a inscrit dans son cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022 plusieurs menaces et problèmes qui ont donné lieu aux activités décrites dans le présent rapport annuel, à savoir :
 - a) Radicalisation et extrémisme violent : absence de réponses adaptées au contexte, faiblesse des systèmes de justice pénale et lacunes dans la coopération nationale et transnationale ;
 - b) Rôle de la criminalité transnationale organisée dans les marchés licites et illicites : économies souterraines, flux financiers illicites et liens éventuels avec des réseaux terroristes ;
 - c) Faiblesse de la gouvernance en matière de sécurité ainsi que de l'état de droit, et non-application du principe de responsabilité des institutions dans les zones sortant d'un conflit ;
 - d) Sécurité des technologies de pointe : prise en compte des menaces mondiales et solutions proposées ;
 - e) Menaces qui pèsent sur les foules et les cibles vulnérables ;
 - f) Vulnérabilité face à l'exploitation criminelle, inégalités de genre et violations des droits humains des populations vulnérables ;

g) Nouvelles tendances observées en matière de criminalité environnementale : activités illégales d'extraction, d'utilisation et de commerce de ressources environnementales et trafic de substances dangereuses.

6. Le cadre de programmation énonce les six priorités stratégiques suivantes, qui régissent les activités décrites dans le présent rapport :

- a) Prévention et répression de l'extrémisme violent ;
- b) Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites ;
- c) Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit ;
- d) Sécurité par la recherche, la technologie et l'innovation ;
- e) Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité ;
- f) Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables.

7. Si les priorités de l'Institut correspondent à l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), elles ont également un rapport avec plusieurs autres objectifs (2 à 6, 8, 9, 11, 14 et 15).

8. En 2022, l'UNICRI a élaboré son cadre de programmation stratégique pour la période 2023-2026 (voir sect. VIII ci-dessous).

B. Outils et approches

9. L'UNICRI a continué de développer son approche globale et multisectorielle, qui passe par la recherche appliquée et pratique, le partage et la diffusion des connaissances, l'offre de services de formation et d'assistance technique, la création de partenariats solides et l'appui aux politiques.

10. L'Institut a mis l'accent sur la recherche pour mieux cerner certains problèmes particuliers et élaborer des interventions adaptées. Il a produit de multiples rapports et notes de synthèse sur une grande variété de sujets, notamment :

- a) « The Taliban in Afghanistan: assessing new threats to the region and beyond » ;
- b) *The Conflict in Ukraine and its Impact on Organized Crime and Security* ;
- c) *Compendium of Best Practices on the Engagement and Advancement of Women in Chemical Safety and Security* ;
- d) *Gaming and the Metaverse: The Alarming Rise of Online Child Sexual Exploitation and Abuse within the New Digital Frontier* ;
- e) « A Policy Framework for Responsible Limits on Facial Recognition. Use Case: Law Enforcement Investigations » ;
- f) *Perceptions of climate change and violent extremism: Listening to local communities in Chad* ;
- g) *Guide des procureurs pour les crimes chimiques et biologiques* ;
- h) *Learn Better, Together: Independent Meta-synthesis under the Global Counter-Terrorism Strategy* ;
- i) *Illicit Financial Flows and Asset Recovery in the Eastern Partnership Region: A Mapping of Needs and Recommendations*.

11. Les travaux de recherche menés par l'Institut ont contribué à la formulation de stratégies ciblées concernant les politiques sociales et pénales des États Membres. En diffusant des données qualitatives et quantitatives et en analysant les tendances les plus récentes en matière de criminalité, l'Institut a aidé les États Membres à faire mieux connaître les besoins et les lacunes recensés dans les systèmes de justice pénale et les cadres d'action connexes.

12. Par ses activités de formation et d'apprentissage, l'UNICRI a activement transféré et diffusé des compétences spécialisées qu'il a pu acquérir durant la mise en œuvre des projets et programmes relevant de ses six priorités stratégiques. Fort de son expertise en matière de conception, de fourniture, de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage et s'appuyant sur son réseau croissant d'experts et de partenaires, l'Institut a organisé de nombreuses activités de formation. Il a également continué de renforcer ses capacités de téléapprentissage et de développer sa plateforme en ligne.

13. L'UNICRI a mis en œuvre ses projets et programmes aux niveaux national, régional et international, au profit d'un large éventail de parties prenantes. Il a organisé plus de 60 activités de formation à l'intention de 2 000 stagiaires. Il a formé, par exemple, plus de 500 agents de services de détection, de répression et de sécurité à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi qu'à la prévention et à la détection du trafic de matières radiologiques et nucléaires ; 250 représentantes et représentants de services de détection et de répression et du secteur privé à la protection des foules, notamment lors d'événements sportifs ; 500 experts techniques et agents de services de détection et de répression à l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'application de la loi ; et 20 représentantes et représentants de différents organismes des Nations Unies à la prise de conscience des liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

14. En 2021 et 2022, l'UNICRI a organisé, en coopération avec l'Université pour la paix, la seizième édition du master de droit en criminalité transnationale et justice, qui comprenait une phase d'enseignement à distance et une phase en présentiel sur le campus de l'ONU à Turin ; 40 étudiantes et étudiants désireux de se spécialiser en droit pénal international, en droit humanitaire, en droit des droits de l'homme et dans les questions de criminalité transnationale ont été admis à ce programme. Le séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international, organisé sur le campus dans le cadre du master et en coopération avec le Bureau du Conseil public pour la Défense de la Cour pénale internationale, a rassemblé les étudiants du master et six participants externes.

15. En outre, l'UNICRI a dispensé plusieurs cours à des étudiants de troisième cycle et à des professionnels en utilisant des méthodes de formation dynamiques. Cinq cours spécialisés ont notamment été organisés en ligne et en mode hybride en coopération avec des entités des Nations Unies et des universités internationales, afin de diffuser des connaissances sur le commerce illicite, les migrations et les droits humains, le patrimoine culturel, la criminalité et la sécurité, et les crimes contre l'environnement. Compte tenu de la forte demande qu'ils suscitent, plusieurs de ces cours, dont le contenu est constamment mis à jour, seront inclus au programme de travail de l'UNICRI pour 2023.

16. En s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés de ses recherches, l'UNICRI a continué de fournir des formations et des conseils pratiques sur le terrain dans de nombreux domaines hautement spécialisés touchant à la criminalité et à la justice. Il a également conseillé divers partenaires sur ces questions pour ce qui est aussi bien de l'élaboration de politiques que de leur application pour leur permettre de faire face plus efficacement à certains problèmes existants ou émergents.

17. L'UNICRI a eu recours à diverses méthodes pour faciliter l'apprentissage et améliorer les connaissances dans les domaines de la criminalité et de la justice, notamment l'organisation et l'accueil de conférences internationales, d'ateliers et de cours spécialisés en ligne à l'intention des praticiens et son master annuel de droit en

criminalité transnationale et justice. En outre, pour promouvoir la coopération et l'échange de données d'expérience, l'Institut a directement contribué au renforcement des capacités d'acteurs nationaux sur le terrain. Ce travail a été appuyé par ses publications, notamment par la revue *Freedom from Fear*, ainsi que par des documents d'orientation et une documentation spécialisée établis à partir de ses projets de recherche, de ses programmes de formation et de ses activités de terrain.

18. Par ses sites Web, ses plateformes sur les médias sociaux, ses rapports, ses campagnes et ses vidéos, l'UNICRI a contribué à mieux faire connaître les questions prioritaires qui relèvent de son mandat et les outils dont on dispose pour les traiter.

19. Les travaux menés par l'Institut en 2022 ont été financés exclusivement par des contributions volontaires. Ses principaux donateurs ont été le Canada, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat de l'ONU, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Union européenne et la Société industrielle et commerciale de produits alimentaires (SICPA).

20. Il a mis en œuvre son programme d'activités depuis son siège, à Turin (Italie), et à travers ses bureaux de liaison à Rome et à New York, un bureau de projet à Bruxelles, le Centre de connaissances SIRIO (« Security Improvements through Research, Technology and Innovation ») à Genève, le Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye, et les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi. L'UNICRI participe aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies là où il a une présence officielle.

II. Prévention et répression de l'extrémisme violent

21. Signataire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'UNICRI a joué un rôle essentiel pour ce qui est d'aider les États Membres à traduire les bonnes pratiques recensées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en politiques nationales.

22. En 2022, mettant à profit ses vastes compétences pour ce qui est de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, l'Institut a fait porter son action sur les trois domaines suivants : a) aider les communautés et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme ; b) réadapter et réinsérer les délinquants extrémistes violents et les combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté ; et c) donner aux populations vulnérables, en particulier aux jeunes, les moyens de résister à l'extrémisme violent par la cohésion sociale et renforcer leur résilience.

23. L'UNICRI s'est également associé aux communautés locales, à la société civile et aux institutions publiques pour combattre les menaces liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent et comprendre leurs effets sur la société et les groupes vulnérables. L'Institut s'est concentré sur les facteurs locaux de radicalisation des jeunes, y compris la dynamique de recrutement en fonction du genre, et a travaillé dans des environnements à haut risque tels que les prisons pour prévenir la radicalisation et le recrutement.

A. Aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme

24. Conscient du rôle crucial que jouent les communautés dans la lutte contre l'extrémisme violent, l'UNICRI a continué d'appuyer et de mettre en œuvre des

programmes visant à prévenir et à combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent.

25. S'appuyant sur les travaux et les recherches qu'il avait menés antérieurement dans la région du Sahel, l'UNICRI a entrepris avec SWISSAID des recherches pour mieux comprendre le lien qui existe entre le changement climatique et l'extrémisme violent, en s'intéressant plus particulièrement au cas du Tchad. Ses recherches, qui ont compris plus de 130 entretiens avec des membres des communautés locales et des autorités coutumières, ont révélé que, dans les quatre régions cibles du pays, les principales activités productives que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche avaient été perturbées par le changement climatique avec pour conséquences un accroissement des difficultés économiques et des conditions de vie, ce dont avaient tiré parti des groupes extrémistes violents à des fins de recrutement et de propagande. En outre, la concurrence pour des ressources de plus en plus rares avait entraîné un accroissement des conflits au sein des communautés et entre elles, provoquant une rupture de la cohésion sociale.

26. Le rapport établi à l'issue de ces recherches énonce des principes directeurs clés qui doivent permettre de guider les futures interventions de prévention de l'extrémisme violent au Sahel et de prendre en compte les problèmes liés au changement climatique ainsi que les risques sécuritaires transversaux et spécifiques. En particulier, il souligne la nécessité de mieux comprendre les vulnérabilités liées au genre et d'investir dans des stratégies et des politiques visant l'inclusion et l'autonomisation des femmes et leur accès aux processus de prise de décision.

27. L'UNICRI a également lancé une initiative de lutte aussi bien contre la discrimination fondée sur le genre que contre l'extrémisme violent au Mali, en Mauritanie, et au Niger afin de souligner l'importance des questions transversales dans l'élaboration de politiques de prévention de l'extrémisme violent. Dans ce contexte, l'Institut a entrepris de nouvelles recherches afin de déterminer comment la discrimination et la violence fondées sur le genre peuvent être des facteurs de participation d'hommes et de femmes de la région à des activités terroristes.

28. Parallèlement, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'UNICRI a publié l'étude intitulée *Learn Better, Together: Independent Meta-synthesis under the Global Counter-Terrorism Strategy* (Apprendre mieux, ensemble : métasynthèse indépendante s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme). Cette étude, qui porte sur plus de 118 rapports d'évaluation et de supervision d'entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dégage des résultats, des conclusions, des enseignements et des recommandations qui doivent aider lesdites entités à fournir une assistance technique de qualité.

B. Promouvoir le sport et ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent

29. L'UNICRI a continué de sensibiliser la communauté internationale à l'importance du sport et des valeurs qu'il véhicule, considérés comme un outil complémentaire adapté pour promouvoir la justice et l'inclusion, ainsi qu'un sentiment d'appartenance et une capacité de résilience. Dans le cadre du Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, l'Institut a collaboré avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le Centre international pour la sécurité dans le sport. Dans le cadre du Programme mondial, il s'emploie à fournir aux États Membres des exemples concrets de politiques, de programmes, d'outils et d'instruments internationaux qui permettent d'intégrer le sport dans les plans d'action nationaux et de prévenir et contrer l'extrémisme violent.

30. Dans ce même cadre, l'UNICRI a continué à suivre les dix projets financés par des dons que des organisations de la société civile mettent en œuvre dans le monde afin de mener des actions innovantes qui utilisent le sport et ses valeurs pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Dans ce contexte, en 2022, les partenaires de l'Institut relevant de la société civile ont organisé plus de 130 sessions de formations qui ont rassemblé plus de 2 500 personnes et mené plus de 300 activités qui en ont rassemblé environ 8 000. Ces activités ont compris des matchs et des compétitions sportives (en Albanie et au Cameroun), des dialogues interculturels (en Ouganda), ainsi que des activités sportives et en milieu scolaire hebdomadaires.

31. L'UNICRI évalue également dans quelle mesure ces 10 projets ont permis de tirer des enseignements et de formuler des recommandations pour d'autres projets de prévention de l'extrémisme violent basés sur le sport. Il a élaboré un questionnaire de base et de fin de parcours pour les organisations de la société civile bénéficiaires et effectué des missions de suivi. Parmi les premières conclusions et recommandations, on citera la nécessité d'élaborer une stratégie d'intégration de la dimension de genre adaptée au contexte, l'importance de dresser des bilans avec les participants et la nécessité d'établir des interactions positives avec les groupes minoritaires.

32. L'UNICRI a organisé le premier Forum régional des points focaux nationaux pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique à Bangkok, et le premier Forum régional des points focaux nationaux pour l'Afrique à Dakar. Ces forums ont réuni les points focaux nationaux de l'ensemble des deux régions, qui ont ainsi eu la possibilité de mettre en commun les enseignements tirés et ont permis de renforcer les capacités des États Membres à respecter des normes reconnues pour organiser la sécurité de grands événements sportifs ainsi que pour élaborer des politiques pointues tirant parti du sport et de ses valeurs afin de prévenir l'extrémisme violent.

C. Renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté

33. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à intégrer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées par le Forum mondial contre le terrorisme dans son Mémoire de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, qui traite des besoins en matière de réadaptation des détenus extrémistes violents incarcérés.

34. Dans ce contexte, l'UNICRI a collaboré avec la MINUSCA et l'administration pénitentiaire centrafricaine pour améliorer le système national de classification des détenus en élaborant un outil adapté et en renforçant les capacités du personnel pénitentiaire.

35. L'UNICRI et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui relève du Bureau de lutte contre le terrorisme, ont continué de s'employer à combler le manque de connaissances sur les détenus extrémistes violents. Se fondant sur leur analyse des données existantes concernant les détenus extrémistes violents et les difficultés que rencontrent les États Membres pour les gérer, ils ont élaboré une méthodologie sur mesure de production et de collecte systématiques de données pertinentes, destinée à faciliter la gestion des détenus en milieu carcéral et leur éventuelle réinsertion dans la société. Cette méthodologie comprend une feuille de route et un ensemble d'activités correspondantes, y compris un questionnaire qui peut être adapté à différents contextes opérationnels. Dans la phase suivante, l'UNICRI et le Bureau de lutte contre le terrorisme testeront cette méthodologie avec les autorités pénitentiaires d'États Membres participants.

D. S'attaquer aux liens qui existent entre terrorisme et criminalité transnationale organisée

36. Les États Membres ont de plus en plus de mal à qualifier et à instruire des affaires dans lesquelles des éléments criminels et terroristes coexistent ou se chevauchent. L'UNICRI a donc continué de mener des recherches pour mieux appuyer les États Membres et les organisations.

37. Dans ce contexte, l'UNICRI utilise les Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et la boîte à outils pour la mise en place de politiques correspondantes (*Policy Toolkit on The Hague Good Practices on the Nexus between Transnational Organized Crime and Terrorism*) comme base pour aider les États Membres et organiser des activités de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des praticiens.

38. L'Institut encourage également la coopération interinstitutions dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment la collaboration entre les services de détection et de répression, le système judiciaire et les procureurs. Les recherches en cours lui permettront de s'étendre dans différentes régions du monde et d'obtenir des données qui pourront aider à consolider les recommandations énoncées dans la boîte à outils pour la mise en place de politiques, qui sont pertinentes pour les États Membres concernés.

39. L'UNICRI a organisé à Tunis deux ateliers de renforcement des capacités des décideurs et praticiens libyens qui travaillent sur la situation locale du terrorisme et de la criminalité organisée. En outre, l'Institut a aidé le personnel du Centre de services mondial de l'ONU en apprenant à ceux qui sont déployés sur le terrain à reconnaître les liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité organisée et en renforçant les capacités de recherche et de partage d'informations. L'UNICRI, avec l'appui de l'ONUDC, a également renforcé, la capacité des agents des services de détection et de répression du Niger à utiliser la boîte à outils pour la mise en place de politiques.

40. Élargissant son assistance à l'Amérique latine, l'UNICRI a aidé le Gouvernement argentin en organisant des ateliers de recherche et d'information sur les liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme dans la capitale et dans la région des trois frontières.

41. Ces activités ont complété les recherches que l'UNICRI mène actuellement en partenariat avec l'Organisation des États américains (OEA) sur les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme en Amérique latine, et dont les résultats devraient être publiés en 2023. L'Institut a également entrepris des recherches sur le trafic de biens du patrimoine culturel et ses liens avec le financement du terrorisme, des activités étant prévues en 2023 en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

III. Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites

42. En 2022 l'UNICRI a collaboré avec des gouvernements, des ministères de la justice, des institutions juridiques et des services de poursuite afin de cibler les entreprises financières criminelles, les flux financiers illicites, le commerce de produits contrefaits et les pratiques de corruption. L'Institut a aidé les États Membres à enquêter sur les crimes et délits économiques et à en poursuivre les auteurs, à améliorer les enquêtes financières parallèles et à confisquer les avoirs illicites. Il a également fourni des conseils d'experts sur la lutte contre les pratiques de corruption et la protection des chaînes d'approvisionnement essentielles. De plus, il a conseillé les États Membres sur l'utilisation des avoirs recouvrés aux fins d'activités de développement hautement prioritaires et étudié les effets de la criminalité organisée et de la corruption.

43. Les recherches de l'UNICRI ont mis en évidence le lien qui existe entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ainsi que l'utilisation qui est faite de trafics pour financer des activités illégales. Ses initiatives de recherche ont produit des connaissances techniques actualisées, utiles pour prévenir et contrer les activités criminelles organisées et localiser, saisir et recouvrer les avoirs issus de la corruption.

A. Améliorer la capacité des États Membres à localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption

44. L'UNICRI a aidé l'Ukraine à engager les travaux nécessaires pour renforcer le système de confiscation civile du pays et permettre aux autorités de saisir et de confisquer les biens acquis de manière illicite tout en veillant à ce qu'une procédure régulière soit respectée. Malgré le conflit en cours, de nouvelles décisions judiciaires ont été rendues en 2022, et davantage sont prévues en 2023, toutes concernant des avoirs liés à des actes de corruption ou à d'autres activités criminelles organisées.

45. L'UNICRI a également aidé l'Arménie et l'Azerbaïdjan à demander à des juridictions étrangères des éclaircissements concernant des avoirs volés situés dans des banques relevant de ces juridictions. De même, les experts en recouvrement d'avoirs de l'Institut ont apporté à la République de Moldova et à l'Ukraine un soutien technique dans des affaires concernant des avoirs moldaves et ukrainiens situés à l'étranger.

46. L'UNICRI a également fait bénéficier de ses compétences spécialisées le Département de confiscation civile du Ministère public arménien, supervisant 300 de ses enquêtes.

47. Des fonctionnaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Libye, de République de Moldova et d'Ukraine ont participé à des missions d'étude organisées par l'UNICRI, dont une mission menée par le Partenariat oriental aux Pays-Bas pour recenser les bonnes pratiques utilisées dans la saisie, la confiscation et la gestion d'avoirs. Les représentants du Partenariat ont présenté les méthodes modernes de gestion transparente des avoirs recouverts et la tendance qui se dessine à utiliser les actifs liquidés pour les besoins de développement prioritaires des pays. Les participants ont également eu l'occasion de découvrir les meilleures pratiques en matière de saisie, de confiscation, de gestion et de recouvrement d'actifs virtuels, questions qui préoccupent les autorités des pays du Partenariat oriental.

48. L'UNICRI a produit un rapport intitulé *Illicit Financial Flows and Asset Recovery in the Eastern Partnership Region: A Mapping of Needs and Recommendations* (Flux financiers illicites et recouvrement d'avoirs dans la région du Partenariat oriental : cartographie des besoins et recommandations) qui met en lumière les dommages causés à la région du Partenariat oriental par les flux financiers illicites non contrôlés. Le rapport souligne également l'importance de renforcer les relations transfrontières au sein de la région pour maximiser la saisie d'avoirs illicites. Il accorde notamment une attention particulière aux questions liées à la coopération transfrontière dans le domaine plus large des flux financiers illicites et du recouvrement d'avoirs, ce qui permet de formuler des recommandations plus complètes et globales aux parties prenantes régionales, nationales et internationales pour ce qui est de renforcer la coopération transfrontière dans ce domaine.

49. L'UNICRI a continué de travailler avec les autorités libyennes sur les mécanismes qu'il faudrait adopter ou renforcer pour prévenir ou poursuivre les actes de corruption, en particulier pour faciliter le recouvrement d'avoirs. Dans ce contexte, l'UNICRI a facilité une action multilatérale menée pour restituer à la Libye des biens culturels pillés, vieux de plus de 2 300 ans et d'une valeur estimée à plus de 500 000 dollars, que les autorités américaines avaient saisis.

B. Renforcer les politiques et les mécanismes de lutte contre les flux financiers illicites, le trafic et la criminalité organisée

50. L'UNICRI a réalisé des recherches pour évaluer l'impact du conflit en Ukraine et ses incidences sur la criminalité organisée et la sécurité dans les pays voisins, notamment en République de Moldova. Il a en particulier analysé les questions suivantes : a) criminalité organisée et trafic (y compris la traite des personnes et le trafic de drogues, d'armes, de tabac et d'autres marchandises) ; b) cybercriminalité et fraude ; c) la désinformation et propagande et d) menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

51. L'étude a débouché sur des recommandations qui sont essentielles pour aider les parties prenantes concernées aux niveaux national et régional à recenser les enseignements tirés et orienter les initiatives qui seront prises pour réduire les risques dans les domaines susmentionnés. Les défis multiples et changeants décrits dans l'étude appellent à agir de concert d'urgence, en particulier pour renforcer la coopération régionale, ces défis étant présents dans toute la région. Comme les groupes criminels transnationaux devancent de plus en plus l'action que mènent les pays en matière de justice pénale, il faudrait que les services de détection et de répression aux frontières coopèrent et communiquent mieux par-delà les frontières et plus largement au sein de la région pour partager en temps réel des informations et des renseignements sur les activités criminelles et les itinéraires des trafiquants.

52. Les résultats de cette étude ont aidé à concevoir une initiative de coopération plus large visant à fournir un appui urgent et adapté à la République de Moldova. Dans un premier temps, l'UNICRI a animé deux ateliers virtuels sur la cybercriminalité, la cybersécurité et la planification des infrastructures critiques. Ont participé à ces ateliers des représentantes et représentants de l'Inspection générale de la police, du Service des technologies de l'information, de l'Inspection générale de la police des frontières et du Bureau des migrations et de l'asile. Les participantes et participants ont acquis une meilleure compréhension des questions abordées et de la manière dont elles peuvent être traitées dans le contexte de la République de Moldova.

53. Pour mieux faire connaître les différentes manières dont les atteintes à la propriété intellectuelle se produisent et accroître l'efficacité des mesures prises aux niveaux national et international, l'UNICRI a continué d'analyser en profondeur des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, en coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

54. L'UNICRI a procédé à l'analyse approfondie de trois affaires : a) une affaire au Danemark concernant un revendeur de contenus télévisés illégaux sur protocole Internet ; b) une affaire en Serbie concernant des biscuits contrefaits commercialisés comme des originaux ; c) une affaire en Suède concernant une fraude à l'enregistrement de factures liées à la propriété intellectuelle au niveau de l'Union européenne.

55. Chaque étude de cas fournit une analyse complète, qui va de l'enquête aux poursuites et à la condamnation. Les procureurs membres du Réseau européen des procureurs dans le domaine de la propriété intellectuelle (EIPPN) utilisent ces études de cas comme référence lorsqu'ils mènent des enquêtes similaires. Leurs conclusions ont permis d'établir des bonnes pratiques et de tirer des enseignements dont les procureurs et juges d'instruction d'autres pays se servent pour améliorer les procédures judiciaires et les résultats obtenus. Ces études de cas ont également amélioré l'efficacité des stratégies d'enquête et de poursuite mises en œuvre pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle.

IV. Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit

56. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et à mettre en œuvre des politiques améliorées de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, l'UNICRI s'est efforcé de sensibiliser, au niveau national, les parties prenantes aux besoins et aux lacunes en matière de politiques et de pratiques de lutte contre le terrorisme pour rapprocher les programmes nationaux relatifs à la justice des mineurs des normes internationales et améliorer l'accès à la justice en tant que facteur essentiel de prévention de l'extrémisme violent et du recrutement de terroristes dans les pays sortant d'un conflit.

57. L'appui fourni par l'Institut aux États Membres pour les aider à localiser et à recouvrer les avoirs issus de la corruption et d'autres infractions graves a contribué à renforcer l'état de droit et la confiance du public et servi de modèle aux pays sortant d'un conflit qui envisageaient de recouvrer des avoirs volés.

58. L'UNICRI a continué de travailler avec des institutions judiciaires telles que la magistrature, la police, les forces de sécurité et l'administration pénitentiaire sur les outils, les politiques et les mécanismes juridiques qui garantissent un système judiciaire équitable et responsable.

59. L'Institut conseille les États Membres et les parties prenantes intéressées sur la meilleure façon de traiter les liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme, tout en les aidant à mieux comprendre ce phénomène changeant et en fournissant des définitions propres à faciliter son suivi.

60. À cette fin, l'UNICRI a produit une première évaluation de la menace, intitulée « The Taliban in Afghanistan: Assessing New Threats to the Region and Beyond » (Les Taliban en Afghanistan : évaluation des nouvelles menaces pour la région et au-delà), afin d'analyser et d'évaluer les récents événements survenus en Afghanistan et leurs incidences plus larges sur la situation en matière de sécurité aux niveaux national, régional et international. En outre, cette étude a débouché sur des recommandations qui doivent aider les pays voisins à concevoir un programme intégré. Elle prélude à un rapport plus complet, en préparation, qui étudiera et déterminera : a) les sources actuelles de financement des Taliban ; b) la relation entre les Taliban et des groupes terroristes étrangers, notamment Al-Qaida et l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan ; c) le recours aux sanctions et leurs conséquences involontaires ; d) les relations et dynamiques régionales ; et e) les incidences potentielles sur le contexte sécuritaire européen.

V. Sécurité par la recherche, la technologie et l'innovation

61. L'UNICRI a continué de renforcer la capacité des États Membres à gérer les risques et les possibilités qui découlent des avancées rapides de la science et de la technologie, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'analyse des mégadonnées, de la robotique, de la réalité augmentée et virtuelle, du métavers et des technologies décentralisées.

62. À cette fin, l'UNICRI s'est attaché à mieux faire comprendre aux services de détection et de répression : a) les risques liés à l'utilisation malveillante de la technologie ; b) les possibilités qui s'offrent d'appliquer les nouvelles technologies pour contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité et diverses formes d'activités criminelles, comme le terrorisme et l'exploitation d'enfants ; et c) les problèmes juridiques, éthiques et sociaux que soulève l'utilisation de ces technologies.

63. Les technologies traditionnelles de l'information et de la communication et des technologies nouvelles et émergentes telles que l'intelligence artificielle peuvent faire progresser la sécurité et la sûreté publiques. Toutefois, le potentiel de ces outils complexes pour ce qui est de prévenir, de détecter et de contrer efficacement la

criminalité et le terrorisme n'a pas encore été pleinement exploré. L'UNICRI a continué de faire progresser le débat sur l'innovation dans le secteur de la sécurité et d'aider les praticiens des services de détection et de répression et des organes de lutte contre le terrorisme à comprendre ces technologies en constante évolution.

A. Faire mieux connaître les avancées scientifiques et technologiques permettant de contrer l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des criminels

64. L'UNICRI a continué de faire mieux connaître le rôle que peut jouer la technologie dans la lutte contre les menaces que présente l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des groupes criminels organisés.

65. À cette fin il a, en partenariat avec le Département de chimie du Ministère kényan de l'intérieur, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les Centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, organisé un atelier sur l'utilisation qui peut être faite des techniques d'authentification et d'analyse nucléaire en cas de fraude aux carburants, de vente de pesticides illégaux, de pêche illégale et de commerce de médicaments contrefaits. Cet atelier a réuni des experts du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie ainsi que des spécialistes d'entreprises concevant des solutions technologiques.

66. Les participants ont analysé la manière dont les groupes criminels organisés violents et les groupes terroristes infiltrent la chaîne d'approvisionnement légitime dans des domaines clefs. L'analyse a notamment porté sur les risques de sécurité existants et nouveaux que présentent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les pesticides illicites, les fraudes aux carburants et les médicaments contrefaits. Les participantes et participants ont également débattu de la façon dont les récentes avancées technologiques pourraient aider à renforcer l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement dans ces domaines. Les débats ont tourné autour de deux grandes catégories de technologies : a) les technologies innovantes de sécurité conçues pour prévenir et détecter les infiltrations de la chaîne d'approvisionnement ; et 2) les techniques d'analyse nucléaire utilisées dans le cadre d'enquêtes scientifiques pour déterminer la composition de produits et déceler des activités criminelles.

B. Détection et répression, intelligence artificielle et technologies nouvelles et émergentes connexes

67. L'UNICRI a aidé à faire mieux connaître et comprendre l'application de l'intelligence artificielle à la détection et à la répression des infractions, mettant en particulier l'accent sur un usage responsable de cette technologie. Dans le cadre de sa coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et avec le soutien de l'Union européenne, l'Institut a élaboré un référentiel pour une innovation responsable en matière d'intelligence artificielle dans le domaine de la détection et de la répression des infractions, guide pratique qui doit aider les services concernés à développer et déployer l'intelligence artificielle dans le respect des droits humains et de l'éthique. À cette occasion, il a réalisé une enquête mondiale afin d'évaluer l'opinion du public à l'égard de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les services de police.

68. Dans un rapport conjoint, l'Institut et INTERPOL ont souligné plusieurs aspects essentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle au service de la détection et de la répression des infractions. Ce rapport contient des exemples, présentés à la troisième Réunion mondiale INTERPOL-UNICRI, d'utilisations possibles de l'intelligence artificielle telles que la mise en place de permanences téléphoniques utilisant le traitement du langage naturel dans les langues arabes, l'identification de

transactions suspectes pouvant être le signe d'un blanchiment d'argent ou d'un financement du terrorisme ou encore l'analyse de stupéfiants.

69. Le recours aux techniques de reconnaissance faciale dans les enquêtes policières et judiciaires a fait l'objet d'une attention particulière. L'UNICRI, en partenariat avec le Forum économique mondial, INTERPOL et la Police nationale néerlandaise, a aidé à mieux comprendre comment les services de détection et de répression peuvent utiliser cette technologie, jetant les bases d'un débat sur une utilisation responsable. L'UNICRI a piloté son projet visant à définir un cadre à cet égard sur la base d'exemples d'utilisation lors d'enquêtes policières et judiciaires avec les services de détection et de répression brésiliens, français, néerlandais, néo-zélandais et suédois.

70. L'UNICRI a continué de stimuler l'innovation, au sein des services de détection et de répression, notamment, dans le cadre de son initiative « Artificial Intelligence for Safer Children » (L'intelligence artificielle au service de la sécurité des enfants) mise en œuvre en coopération avec les Émirats arabes unis, l'utilisation de techniques et d'outils nouveaux et émergents basés sur l'intelligence artificielle pour enquêter sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants. D'importants progrès ont été faits, en particulier grâce au lancement de la plateforme mondiale « Artificial Intelligence for Safer Children Global Hub », qui constitue une ressource essentielle pour les enquêteurs. Depuis, plus de 200 agents des services de détection et de répression de 60 États Membres l'ont rejointe, accédant ainsi à des connaissances et à des informations sur plus de 60 outils et techniques basés sur l'intelligence artificielle.

71. L'UNICRI a également exploré le monde virtuel en partenariat avec la Bracket Foundation et Value for Good, publiant un nouveau rapport intitulé *Gaming and the Metaverse: The alarming rise of online child sexual exploitation and abuse within the new digital frontier* (Les jeux et le métavers : l'augmentation alarmante de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants en ligne dans la nouvelle frontière numérique). Ce rapport aide à comprendre les risques nouveaux et particuliers auxquels sont confrontés les enfants qui utilisent les plateformes de jeux sociaux et d'autres, plus immersives, telles que le métavers, ainsi que les mesures que les différentes parties prenantes doivent prendre pour assurer leur sécurité dans ces espaces. Il s'agit notamment de savoir comment les pouvoirs publics et l'industrie peuvent collaborer pour mettre en œuvre une législation et des fonctionnalités qui protègent les enfants et leurs droits. Ce rapport constitue un avertissement sur l'état actuel de ces environnements virtuels et les risques auxquels les enfants peuvent être confrontés.

72. En outre, l'UNICRI a organisé, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, des réunions de groupes d'experts pour examiner de nouvelles applications de l'intelligence artificielle telles que l'analyse des réseaux sociaux pour lutter contre le terrorisme en ligne. Les webinaires organisés dans le cadre des Future Series de l'UNICRI sur le métavers et le Web 3.0 ont exploré les problèmes et les avantages technologiques qui pourraient en découler. Le travail exploratoire mené sur ces questions offre aux parties prenantes une base essentielle pour comprendre les utilisations qui peuvent être faites de ces technologies afin de prévenir les actes criminels et de possibles utilisations malveillantes.

73. L'UNICRI a également passé en revue les outils et solutions technologiques qui permettent de détecter et de démystifier les informations fallacieuses (comme les outils et plateformes d'intelligence artificielle utilisés pour détecter ces informations en ligne, les applications mobiles et les robots conversationnels alimentés par des vérificateurs de faits ciblant le grand public, les extensions de navigateur Web pour le grand public, et les plateformes et outils de maîtrise de l'information dans les médias numériques), décrivant les avantages et les limites de chacune de ces solutions.

VI. Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité

74. L'UNICRI a développé de nouvelles idées pour ce qui est de prévenir et d'atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale, et de promouvoir des stratégies qui permettent de traiter divers risques émergents afférents à la sécurité. L'Institut a continué d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour améliorer les politiques de renforcement de l'état de préparation général aux incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi que la capacité à en atténuer les conséquences, principalement en renforçant la coordination et la coopération interinstitutions.

75. En ce qui concerne la sécurité radiologique et nucléaire, l'UNICRI a mis au point des initiatives destinées à renforcer les capacités générales des organismes chargés de la détection, de la répression et de la sécurité pour leur permettre de déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, notamment par l'échange rapide d'informations et de renseignements.

A. Amélioration de la coopération interinstitutionnelle en ce qui concerne les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

76. L'UNICRI a continué d'appuyer l'action des 64 États Membres qui participent actuellement à l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne afin d'améliorer les politiques de renforcement de l'état de préparation général aux incidents impliquant de telles matières ainsi que la capacité à en atténuer les conséquences, notamment en renforçant la coordination et la coopération interinstitutions.

77. L'Institut a réuni une équipe de spécialistes internationaux et régionaux des questions relatives aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ainsi que des procureurs et des avocats de haut niveau, pour créer la première édition du Guide des procureurs pour les crimes chimiques et biologiques. Ce guide est destiné à aider les policiers, les procureurs et les services d'enquête à mener à bien des poursuites en cas d'acquisition, de stockage, de production, de transfert ou d'utilisation délibérés d'un agent chimique ou biologique. Document non contraignant de haut niveau, il fournit des informations sur les principales considérations liées à l'utilisation délibérée de ces agents et l'incidence qu'elles ont sur le processus de poursuite.

78. L'UNICRI a élaboré une série de modules de formation et de renforcement des capacités en matière de réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à l'intention des procureurs, des juges, des enquêteurs, des experts en criminalistique, de la police et des agents d'autres services de détection et de répression. Cette initiative facilitera l'instruction et la poursuite des infractions portant sur des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires grâce à plus de 38 stages qui seront intégrés dans les programmes nationaux des établissements de formation des pays bénéficiaires.

79. L'UNICRI et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont collaboré pour remédier à la sous-représentation des femmes dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques. Afin d'amplifier la voix des femmes et d'accroître leur participation dans ce domaine, ils ont publié un recueil destiné à y promouvoir la participation et l'avancement des femmes. Le recueil donne aux responsables politiques et aux professionnels des conseils pour ce qui est de promouvoir l'intégration des femmes dans le secteur de la sûreté et de la sécurité chimiques en mettant en évidence les meilleures pratiques de recrutement, de formation et de promotion de carrières intégrant la dimension de genre.

80. L'UNICRI a facilité plusieurs activités ciblées dans différentes régions, contribuant notamment à :

a) L'organisation de la première Académie des centres d'excellence en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire pour les points focaux nationaux, à laquelle ont assisté 51 participantes et participants de 39 pays. L'Académie a été l'occasion de renforcer les connaissances en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire, de partager des données d'expérience et d'améliorer certaines compétences ;

b) La mise en œuvre d'un large éventail d'activités relatives à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, y compris l'évaluation des risques et des besoins, l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux, l'offre de formations, la création de modules de formation de formateurs et la réalisation de travaux théoriques et d'exercices de terrain, y compris d'exercices transfrontières ;

c) La tenue de tables rondes régionales afin d'examiner les résultats et les activités de l'Initiative relative aux centres d'excellence, de présenter et d'examiner les plans d'action régionaux contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et de planifier au niveau régional de nouveaux projets et de nouvelles activités, y compris des formations et des exercices de terrain ;

d) L'organisation d'ateliers de pays destinés à appuyer les équipes nationales chargées des questions liées aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, y compris l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux ;

e) La mise au point finale des plans d'action régionaux de sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire pour l'Asie centrale et l'Europe orientale et du Sud-Est, qui énonce des domaines prioritaires et guidera la poursuite de l'élaboration de projets régionaux ;

f) La tenue de la Réunion internationale des points focaux nationaux, qui a rassemblé environ 120 participantes et participants venant des 64 pays participants à l'Initiative relative aux centres d'excellence ;

g) Facilité la tenue d'une conférence régionale sur le contrôle des exportations, tenue à Doubaï (Émirats arabes unis). La conférence, d'une durée de deux jours, était organisée par le Bureau fédéral allemand pour les affaires économiques et le contrôle des exportations, le Bureau exécutif des Émirats arabes unis pour le contrôle et la non-prolifération et le programme EUP2P de contrôle des exportations de biens à double usage de l'Union européenne ;

h) À la suite de la collaboration que l'Initiative relative aux centres d'excellence en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire a engagée avec le Liban, le Premier Ministre libanais a pris une décision régissant « le mécanisme d'action pour la mise en œuvre des obligations du Liban liées aux conventions internationales relatives aux substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi que la gestion des risques liés aux armes de destruction massive et la lutte contre ces risques ».

B. Lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires

81. L'UNICRI a continué d'aider certains pays du Moyen-Orient (Iraq, Jordanie et Liban), de la région de la mer Noire (Géorgie, République de Moldova et Ukraine) et de l'Asie du Sud-Est (Cambodge et République démocratique populaire lao) à améliorer les capacités des responsables de la sécurité de l'État et des services de détection et de répression pour ce qui est de concevoir, planifier et mener des opérations de renseignement visant à déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, et à favoriser la coopération entre les responsables des services de sécurité et des services de détection et de répression nationaux.

82. L'UNICRI s'est appuyé sur ses réseaux et ses partenariats avec des organismes nationaux qui luttent contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires pour renforcer les relations de confiance avec ses interlocuteurs au Moyen-Orient, dans la région de la mer Noire et en Asie du Sud-Est en vue de renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires régionales par une collaboration et une coopération plus étroites.

83. Les sessions de formation de formateurs ont permis aux participantes et participants de mieux connaître les matières radiologiques et nucléaires qui font l'objet de contrebande et ont renforcé leur capacité à planifier et à mener des opérations de renseignement, de détection et de répression, ainsi qu'à enquêter sur les lieux d'infractions faisant intervenir des matières radiologiques.

84. Avec son premier atelier entre pairs sur les mécanismes de coopération régionale, l'UNICRI a permis à des expertes et experts d'échanger des enseignements et des données d'expérience concernant l'échange d'informations et de renseignements, jetant ainsi les bases qui aideront à surmonter les difficultés à cet égard. Cet atelier a renforcé la coopération régionale et amélioré la réponse globale au trafic de matières radiologiques et nucléaires.

85. En République de Moldova et en Géorgie, une équipe interinstitutions de formateurs a, avec le soutien de l'UNICRI, organisé les premières formations nationales à la lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires. Ces formations visaient à renforcer la capacité du personnel de sécurité et des agents des services de détection et de répression à lutter contre les problèmes liés au trafic de matières radiologiques et nucléaires et à permettre aux formateurs de mettre en pratique les compétences acquises lors des sessions nationales et régionales de formation organisées précédemment.

86. L'UNICRI a organisé le premier atelier régional entre pairs sur les mécanismes de coopération régionale dans la région de la mer Noire, réunissant des représentantes et représentants de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine. Cet atelier avait pour but d'évaluer et d'améliorer les mécanismes de coopération régionale en cas d'incidents liés au trafic de matières radiologiques et nucléaires. Les participantes et participants ont débattu de leurs systèmes et moyens de lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires, ainsi que des difficultés qu'ils rencontrent en matière de coopération régionale. Des débats fondés sur des scénarios ont fourni un cadre pour la coopération régionale.

87. Plusieurs ateliers de formation ont été organisés au Cambodge, aux Philippines et en République démocratique populaire lao sur la base d'un programme de formation élaboré par l'UNICRI et adapté aux besoins spécifiques de ces pays.

88. L'Institut a organisé à Phnom Penh une session de formation de formateurs consacrée aux opérations menées sur la base de renseignements pour prévenir et combattre le trafic de matières radiologiques et nucléaires. Cette formation visait à mieux faire connaître aux participantes et participants les matières radiologiques et nucléaires susceptibles de faire l'objet d'activités de contrebande de même que les équipements et principes de détection et à renforcer leurs compétences en matière de planification et de conduite d'opérations de renseignement, de détection et de répression et d'enquêtes sur des lieux d'infractions faisant intervenir des matières radiologiques.

89. L'UNICRI a organisé le premier atelier entre pairs sur la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire en Asie du Sud-Est. L'atelier a rassemblé 25 expertes et experts de pays partenaires ainsi que d'organisations régionales et internationales qui possédaient des compétences techniques diverses, par exemple en matière d'échange de renseignements, de détection et de répression, d'enquêtes, de sécurité des frontières et de sûreté radiologique et nucléaire.

90. Enfin, l'UNICRI a organisé en Jordanie un exercice régional de simulation de lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires afin d'améliorer la préparation de l'Iraq et de la Jordanie à détecter et à traiter des incidents de sécurité

liés à ces matières dans la région, de promouvoir la coordination entre les acteurs nationaux concernés et d'encourager la coopération régionale dans ce domaine.

C. Réduction des risques de financement de la prolifération de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

91. La prolifération d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et de leurs vecteurs constitue l'une des menaces les plus pressantes pour la paix et la sécurité internationales. Les acteurs impliqués dans le financement de ces activités cherchent à exploiter les failles du système financier mondial pour déplacer et recueillir des fonds afin de mettre en place des programmes d'armes.

92. Lors d'ateliers et de consultations tenus au Cambodge, aux Philippines et en République démocratique populaire lao, l'UNICRI a mis en lumière la menace que présentent les activités de financement de la prolifération que mènent des acteurs étatiques et non étatiques aux niveaux national et régional. L'Institut a également aidé les participantes et participants à mieux comprendre les techniques d'évasion perfectionnées impliquant des cyberattaques et des actifs virtuels.

D. Surveillance de l'utilisation à des fins malveillantes des médias sociaux par des acteurs non étatiques violents en rapport avec les risques liés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

93. L'UNICRI a surveillé l'utilisation des médias sociaux pour diffuser de la désinformation, notamment en ce qui concerne les risques liés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Il a aidé les États Membres à renforcer leur résilience, à améliorer leur réponse à la désinformation et à élargir leurs compétences. Il a mis au point, pour les fonctionnaires, les spécialistes des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et les journalistes, des formations aux techniques qui permettent d'anticiper la désinformation, de la détecter et de l'analyser, d'y répondre efficacement et de démontrer la fausseté d'une information ou d'une théorie complotiste. Enfin, il a produit un manuel de lutte contre la désinformation destiné aux personnes ou organismes qui, travaillant sur différents aspects de la réduction des risques liés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (communication, prise de décisions, gestion, opérations, technique), ont été ou pourraient être exposés à une désinformation et ciblés par celle-ci.

E. Aide aux États Membres pour la mise en place de politiques de planification de la sûreté et de la sécurité non invasives, coordonnées et globales

94. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à adopter les mesures nécessaires pour protéger les cibles vulnérables, les foules et les infrastructures critiques. Les récents attentats meurtriers perpétrés contre des foules rassemblées dans des lieux publics ont montré qu'il fallait remédier davantage à la vulnérabilité des cibles dites « molles » en encourageant l'adoption de méthodologies efficaces de planification de la sécurité.

95. L'Institut a élaboré, en coopération avec l'Organisation des États américains, un manuel pratique sur la planification de la sécurité à grande échelle (*Security Planning on a Large Scale: A Practical Manual*) qui actualise le modèle de planification de la sécurité de l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations publié en 2006, ainsi qu'un manuel sur l'établissement de partenariats public-privé pour la protection des cibles vulnérables.

96. Ce nouveau manuel pratique se fonde sur le diagramme SIPOC (fournisseurs, intrants, processus, produits et clients) de cartographie des processus et fournit un modèle simple qui permet aux parties prenantes d'avoir une vue d'ensemble de haut niveau et une référence commune pour élaborer un plan de sécurité.

97. En outre, l'UNICRI a contribué, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le Centre international pour la sécurité dans le sport, à l'élaboration d'un guide sur la sécurité des grandes manifestations sportives, d'un manuel sur la prévention de l'extrémisme violent par l'organisation de grandes manifestations sportives et d'un cours en ligne sur la lutte contre les menaces terroristes visant des cibles vulnérables, qui place un accent particulier sur la sécurité des grandes manifestations sportives. L'Institut finalise actuellement, en partenariat avec l'Organisation des États américains, la version électronique d'un manuel pratique sur la planification de la sécurité à grande échelle, qui permettra d'accéder au contenu du document et à d'autres informations pertinentes par le biais d'une plateforme en ligne.

98. Grâce aux outils techniques susmentionnés et à un réseau d'experts internationaux et de praticiens de la détection, de la répression et de la sécurité, l'UNICRI fournit aux États Membres un large éventail de pratiques, de politiques et d'éléments de comparaison pour mesurer et améliorer leur état de préparation et leur niveau d'intégration de la sûreté et de la sécurité pour protéger les destinations touristiques, les événements importants ainsi que, d'une manière générale, les foules et l'espace public.

99. Fort de ces compétences, l'UNICRI a conçu et organisé, avant d'y participer, plusieurs activités techniques et initiatives de renforcement des capacités mises en œuvre en coopération avec plusieurs entités des Nations Unies et partenaires internationaux. En particulier, l'UNICRI a contribué, par quatre ateliers sous-régionaux, à améliorer la coopération entre les États membres de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes pour ce qui est de répondre aux menaces les plus récentes à la sécurité.

100. En outre, l'Institut a conçu, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, plus de 15 sessions d'évaluations des besoins et de formations destinées à accroître la capacité des États Membres à concevoir et adopter des mesures efficaces pour la protection des grands événements, des sites touristiques et religieux et d'autres cibles vulnérables.

VII. Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables

101. La protection des groupes vulnérables, la réduction des facteurs de risque et la promotion de changements positifs sont restés des activités prioritaires pour l'UNICRI en 2022.

A. Promotion du sport et mise en œuvre d'initiatives de prévention de la criminalité ciblant les populations vulnérables

102. L'analyse effectuée par l'UNICRI a montré que les programmes sportifs encouragent l'interaction et l'inclusion des minorités et des groupes les plus vulnérables. La création d'équipes mixtes, la modification à titre expérimental des règles prévoyant une participation limitée à un seul groupe et la mise en place, dans de nombreux projets, d'un suivi sous forme de débats et de bilans ont permis à des groupes minoritaires et majoritaires d'interagir sur un terrain plus neutre dans le cadre de nombreux projets. L'UNICRI a également accordé une attention particulière à la dimension de genre, la participation de femmes dépassant dans certains projets les 50 %.

B. Renforcement de la capacité d'acteurs clefs à atteindre les personnes et les populations vulnérables

103. L'UNICRI a organisé 12 activités de formation et coordonné trois services d'encadrement afin d'aider différents États Membres à concevoir des plans pour la protection des grands événements sportifs, des destinations touristiques et d'autres cibles vulnérables et infrastructures critiques. L'UNICRI prévoit dans ses programmes de formation des sessions spécifiques sur l'inclusion sociale, l'accessibilité, la protection des minorités et des LGBTQI+, ainsi que la promotion de l'intégration de la dimension de genre dans les services de détection, de répression et de sécurité. En 2022, de plus en plus d'États Membres ont adopté une telle approche dans leurs politiques, ce qui a permis d'améliorer la protection et l'autonomisation des populations les plus vulnérables, tout en favorisant une mise en œuvre plus efficace des mesures de sécurité.

104. Grâce à la plateforme mondiale Artificial Intelligence for Safer Children créée par l'UNICRI, les enquêteurs peuvent accéder à des informations sur les outils les plus modernes en matière d'intelligence artificielle qu'ils peuvent utiliser pour combattre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne. Outre cette fonction de référentiel, la plateforme sert aux enquêteurs des services de détection et de répression à communiquer entre eux, à partager leurs données d'expérience sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans leur travail et à apprendre à utiliser ces puissants outils de manière responsable.

VIII. Élaboration du cadre de programmation stratégique pour la période 2023-2026

105. En consultation avec les États Membres, les partenaires du système des Nations Unies, les organismes affiliés, des spécialistes des questions qu'il traite, des organisations non gouvernementales, des partenaires de programme et les bénéficiaires de ses projets, l'UNICRI a élaboré son nouveau cadre de programmation stratégique, qui couvre la période 2023-2026.

106. S'appuyant sur les recherches et les conclusions des travaux menés au titre du cadre 2019-2022, L'UNICRI a défini cinq priorités pour la période 2023-2026, la jeunesse, les questions de genre et le changement climatique étant considérés comme des questions transversales. Les cinq priorités stratégiques sont les suivantes :

- a) Prévention des menaces transnationales pour la sécurité, du terrorisme et de leurs interrelations, et lutte contre ces derniers ;
- b) Lutte contre les entreprises criminelles, les flux financiers illicites et les pratiques de corruption ;
- c) Promotion d'une utilisation responsable des technologies nouvelles et émergentes pour lutter contre la criminalité et l'exploitation ;
- d) Prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et lutte contre ces phénomènes ;
- e) Promotion de l'état de droit et protection de l'accès à la justice.

107. Comme précédemment, les priorités stratégiques du cadre 2023-2026 sont alignées sur l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et liées à plusieurs autres objectifs, en particulier aux objectifs 2 à 6, 8, 9, 11, 14 et 15.

108. Les nombreuses activités de l'UNICRI sont exclusivement financées par des contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs, y compris une contribution annuelle de l'Italie, pays hôte. La plupart des contributions sont des fonds à court terme, affectés à des projets spécifiques. La mise en œuvre de l'ambitieux cadre de programmation stratégique pour la période 2023-2026 suppose

que l'Institut continue de bénéficier d'un soutien indispensable et de recevoir les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs, auxquels l'UNICRI est reconnaissant.
